

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	5
Première leçon	
<b>Le droit pénal social et l'ordre public</b>	7
<b>Section 1 De l'abstentionnisme étatique à la codification</b>	7
§ 1. Évolution historique	7
§ 2. Description sommaire du Code pénal social	10
A. Généralités	10
B. Le plan	11
C. La recherche d'exhaustivité	12
D. Réflexions	16
<b>Section 2 Les relations entre le droit pénal social et l'ordre public</b>	18
§ 1. La valeur expressive du droit pénal	18
§ 2. L'ordre public	19
§ 3. L'ordre public et la loi pénale	20
§ 4. Conséquences du caractère d'ordre public du droit pénal social sur l'action publique	22
§ 5. Conséquences du caractère d'ordre public du droit pénal social sur les obligations civiles	24
A. La disposition civile sanctionnée pénalement est une disposition d'ordre public	24
B. Conséquences sur le régime des nullités et des renonciations	25
1. Les nullités	25
2. Les renonciations	27
C. Les arrêts de la Cour de cassation	30
Deuxième leçon	
<b>L'incrimination par la voie d'une convention collective de travail</b>	35
<b>Section 1 La répression des manquements aux conventions collectives de travail</b>	37
<b>Section 2 Les difficultés suscitées par l'article 189 du Code pénal social</b>	38
§ 1. Les exigences du principe de légalité	38
§ 2. L'article 189 est une loi en blanc	41

§ 3. L'article 189 délègue le pouvoir d'édicter des incriminations à des organes non prévus par la Constitution	43
Troisième leçon	
<b>La rétroactivité de la convention collective de travail au regard du principe de non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère</b>	49
Section 1 <b>Position du problème</b>	49
§ 1. Les éléments de droit pénal	49
§ 2. Les éléments de droit social	50
Section 2 <b>La conception classique</b>	53
Section 3 <b>L'éclairage partiel de la Cour de cassation : l'absence de rétroactivité après la cessation du contrat</b>	54
Section 4 <b>Les critiques de la conception classique</b>	57
Section 5 <b>Le critère tiré de la nature de la responsabilité</b>	58
Quatrième leçon	
<b>La responsabilité pénale</b>	61
Section 1 <b>Le raisonnement judiciaire en cinq étapes</b>	61
Section 2 <b>Les conditions d'existence de l'infraction</b>	62
Section 3 <b>Les composantes de la responsabilité : élément moral et imputabilité morale</b>	62
Section 4 <b>L'élément moral <i>sensu stricto</i></b>	66
§ 1. Les divers degrés de l'élément moral <i>sensu stricto</i> – la question des infractions matérielles	66
A. Les infractions intentionnelles	66
B. Les infractions non intentionnelles	67
1. Les infractions d'imprudence	67
2. Les infractions réglementaires	68
§ 2. L'élément moral des infractions de droit pénal social	71
Section 5 <b>Les causes objectives et subjectives de justification</b>	74
§ 1. Classification	74
§ 2. Les effets de l'erreur et de l'ignorance invincibles et de la contrainte	76
§ 3. L'autorisation de la loi et le commandement légal de l'autorité	77
A. L'autorisation de la loi : la loi semi-impérative	77
B. L'ordre de l'employeur	78
§ 4. L'état de nécessité	78
A. Les principes	78
B. L'état de nécessité en droit pénal social	79
§ 5. L'erreur et l'ignorance invincibles	82

A. Les principes	82
B. L'erreur ou l'ignorance invincible en droit pénal social	84
§ 6. La contrainte	88
A. Les principes	88
B. La contrainte en droit pénal social	89
1. La contrainte invoquée par l'employeur	89
2. La contrainte invoquée par le salarié	90
Cinquième leçon	
<b>La responsabilité pénale de la personne physique</b>	93
Section 1 <b>La technique de l'imputation légale</b>	93
Section 2 <b>L'immunité pénale du travailleur</b>	96
§ 1. L'immunité pénale de principe du travailleur	96
§ 2. Les conséquences de l'immunité pénale du travailleur	97
A. L'impact sur les règles de corréité et de complicité	97
B. L'impact sur la recevabilité de l'action du travailleur en réparation de son dommage	98
Section 3 <b>La responsabilité pénale de principe de l'employeur</b>	100
§ 1. La notion d'employeur	100
§ 2. Le fondement de la responsabilité patronale	103
§ 3. L'enchevêtrement d'entreprises	108
A. Le travail intérimaire	108
B. La mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs	109
C. La sous-traitance	112
D. La mise à disposition de travailleurs avec machine	113
E. Conclusion	113
Section 4 <b>La délégation de pouvoir</b>	114
§ 1. Les notions de préposé et de mandataire	114
A. Le préposé	115
B. Le mandataire	116
§ 2. Les effets de la délégation de pouvoir	119
A. L'effet attributif de responsabilité	120
B. L'effet exonératoire de responsabilité	120
§ 3. La licéité de la délégation de pouvoir	123
§ 4. Les effets de la délégation de pouvoir en cas d'imputation exclusive	124
§ 5. Les conditions d'efficacité de la délégation de pouvoir	127
A. Condition préalable : l'autorisation du législateur, le conseiller en prévention	128
B. Conditions relatives à la personne du délégué	129

C. Conditions relatives au contenu de la délégation	131
D. Conditions relatives à la forme de la délégation	134
E. La subdélégation	134
F. Le cumul de délégations	135
§ 6. La preuve de la délégation	135
<b>Sixième leçon</b>	
<b>La responsabilité pénale de la personne morale</b>	137
<b>Section 1 Le régime des personnes morales punissables</b>	138
§ 1. Les groupements punissables	138
§ 2. Les conditions de la responsabilité	139
A. Quand la responsabilité pénale d'une personne morale est-elle engagée ?	139
B. Qui le juge peut-il condamner ?	141
1. La responsabilité en cas d'infraction commise involontairement	141
2. La responsabilité en cas d'infraction commise intentionnellement	145
C. Les règles de procédure	146
1. La compétence territoriale	146
2. Les mesures provisoires	147
3. La représentation en justice de la personne morale	147
4. L'extinction de l'action publique	148
5. Le casier judiciaire	148
§ 3. Les peines applicables aux personnes morales	149
<b>Section 2 Le régime résiduaire</b>	152
<b>Septième leçon</b>	
<b>Immunité et responsabilité civiles</b>	155
<b>Section 1 L'immunité civile du salarié et de l'agent statutaire</b>	155
§ 1. L'immunité dans la loi sur les contrats de travail et les dispositions similaires	156
§ 2. L'immunité civile du travailleur en cas d'accident du travail	158
§ 3. L'immunité de l'agent d'exécution	159
<b>Section 2 La responsabilité et l'immunité civiles de l'employeur</b>	159
§ 1. La réparation du dommage résultant du non-paiement de la rémunération	160
A. Le droit à la réparation en nature	162
B. Le droit de choisir le mode de réparation	164
§ 2. L'immunité civile de l'employeur en cas d'accident du travail	166
§ 3. La responsabilité civile de l'employeur pour le fait de son travailleur	166

Section 3 <b>La responsabilité civile en cas de responsabilité pénale d'une personne morale</b>	167
Section 4 <b>La restitution</b>	168
Huitième leçon	
<b>La prescription de l'action délictuelle</b>	171
Section 1 <b>Les champs d'application respectifs des articles 15 de la loi du 3 juillet 1978 et 26 du Titre préliminaire du Code de procédure pénale</b>	173
§ 1. Le double revirement de jurisprudence	173
§ 2. Conclusions provisoires	176
A. La cause comme critère d'application des règles pénales de prescription	176
B. L'office du juge	177
Section 2 <b>La prescription de l'action née du délit</b>	179
§ 1. Le renvoi de l'article 26 du Titre préliminaire du Code de procédure pénale	179
§ 2. Constitutionnalité	180
§ 3. Les conditions d'application de l'article 26	181
§ 4. La nature du délai	182
§ 5. La durée et le point de départ	182
A. Les infractions instantanées et les infractions continues	183
B. Le délit collectif – le délit continué	185
1. Le délit collectif et la prescription	185
2. L'unité d'intention	188
§ 6. La computation du délai	191
§ 7. L'interruption et la suspension du délai	192
A. Généralités	192
B. Demande nouvelle – modification de l'objet de la demande	194
C. La demande reconventionnelle et la compensation	195
§ 8. La charge de la preuve	196
Section 3 <b>La prescription de l'action s'appuyant sur une infraction punie d'une sanction de niveau 1</b>	196
Neuvième leçon	
<b>Les peines</b>	199
Section 1 <b>Les sanctions du Code pénal social</b>	199
Section 2 <b>L'emprisonnement</b>	201
Section 3 <b>L'amende</b>	203

§ 1. Considérations générales	203
§ 2. L'amende multipliée par le nombre de travailleurs concernés	204
§ 3. La responsabilité civile de l'employeur pour le paiement de l'amende	204
A. Description du mécanisme	204
B. Les effets	207
C. L'ambiguïté du mécanisme	208
<b>Section 4 La fermeture de l'entreprise, l'interdiction professionnelle et l'interdiction d'exploiter l'entreprise</b>	211
<b>Section 5 La mesure de la peine</b>	212
§ 1. La récidive	212
§ 2. La participation à l'infraction	212
§ 3. Les circonstances atténuantes	213
<b>Section 6 Le principe de proportionnalité</b>	214
<b>Dixième leçon</b>	
<b>La répression administrative</b>	217
<b>Section 1 Le régime de l'amende administrative en particulier</b>	219
§ 1. Description du mécanisme	219
§ 2. Observations quant à la personne à qui est infligée l'amende administrative	222
A. Les personnes morales de droit public	222
B. Le principe de la personnalité des peines	223
§ 3. Observation quant à la séparation des pouvoirs	224
<b>Section 2 Les autres sanctions administratives</b>	225
<b>Section 3 La sanction répressive et les principes fondamentaux du droit pénal et de la procédure pénale</b>	230
§ 1. La présomption d'innocence et les droits de la défense	232
§ 2. Le délai raisonnable	233
§ 3. Le contrôle du juge et l'individualisation de la sanction	236
<b>Section 4 <i>Non bis in idem</i></b>	240
<b>Onzième leçon</b>	
<b>Les autorités de poursuite et les juridictions compétentes</b>	245
<b>Section 1 L'auditorat du travail</b>	246
§ 1. Les moyens d'action de l'auditeur du travail	247
§ 2. L'action civile prévue par l'article 138 <i>bis</i> , § 2, du Code judiciaire	249
A. Le déroulement de la procédure	251
1. L'exclusion réciproque des voies pénale et civile	251

2. Pour quelles infractions ?	251
3. Contre qui l'action est-elle exercée ?	252
4. La procédure	254
5. La charge de la preuve	255
6. Le jugement et son exécution	256
B. La qualification de l'action et les effets de la décision	258
1. Une action attitrée d'intérêt général	259
2. Les ressources de la <i>class action</i>	261
3. Les ressources du contentieux objectif	265
4. Les voies de recours	268
Section 2 <b>La chambre correctionnelle spécialisée</b>	269
§ 1. La <i>ratio legis</i>	269
§ 2. Le tribunal correctionnel	270
§ 3. La cour d'appel	272
§ 4. La compétence matérielle de la chambre spécialisée	273
 Douzième leçon	
<b>Les services d'inspection</b>	275
Section 1 <b>L'origine de l'institution</b>	276
Section 2 <b>Diversité des services d'inspection</b>	277
Section 3 <b>Double mission de l'inspection</b>	278
Section 4 <b>Les pouvoirs des services d'inspection</b>	279
§ 1. La compétence spéciale des inspecteurs sociaux	279
§ 2. Le pouvoir d'appréciation des inspecteurs sociaux	280
A. Le droit de ne pas dresser procès-verbal	280
1. Description	280
2. Constitutionnalité	281
B. Les relations entre les inspecteurs et les magistrats-enquêteurs	282
§ 3. Les pouvoirs liés à la recherche et à la constatation des infractions	283
A. Règles générales	283
B. Le droit de visiter les lieux de travail et les espaces habités	284
C. Le droit de collecter des informations	286
1. Généralités	286
2. L'audition de personnes	287
3. Les supports d'informations	287
4. Les saisies et les scellés	294
D. Le droit d'échanger des informations	294
§ 4. Les autres pouvoirs	295
Section 5 <b>Les procès-verbaux des inspecteurs sociaux</b>	297
§ 1. Les procès-verbaux d'audition	297

§ 2. Les procès-verbaux de constatation d'une infraction	298
<b>Section 6 Les limites aux pouvoirs des services d'inspection</b>	299
§ 1. Règles générales	299
§ 2. La nullité	300
§ 3. Les garanties formelles	301
A. L'information du destinataire de la mesure	301
B. Les recours contre les mesures de contrainte	302
C. Le recours prévu par l'article 2 de la loi du 2 juin 2010	303
1. Les décisions susceptibles de recours comme en référé	303
2. Les conditions de recevabilité de la demande	304
3. Le juge compétent	305
4. La procédure	305
5. L'étendue du contrôle du juge	306
<b>Treizième leçon</b>	
<b>Les infractions en matière de contrôle</b>	309
<b>Section 1 Le délit d'obstacle à la surveillance</b>	309
§ 1. Les différentes facettes du droit au silence	310
A. Le droit à la passivité au cours d'une inspection	311
B. La prise en considération des éléments de preuve par le juge	313
C. La condition relative à l'« accusation en matière pénale »	314
1. Les tiers	315
2. Le droit au silence existe-t-il au cours de la phase de surveillance?	315
§ 2. Quelle place reste-t-il pour l'infraction d'obstacle à la surveillance?	319
A. Le refus de répondre aux questions	320
B. Le refus de fournir son identité	321
C. Les absences lors des contrôles	322
D. Le refus de se rendre dans les locaux des services d'inspection	323
E. La fourniture de faux renseignements ou de faux documents	324
F. Le refus de produire des documents	324
1. Les supports de données visées par l'article 29	324
2. Les supports de données visées par l'article 28	324
G. L'obstacle physique	326
H. Observation	326
<b>Section 2 Les autres infractions en matière de contrôle</b>	326
§ 1. Le non-respect des mesures de contrainte prises par les inspecteurs sociaux	326
§ 2. Le non-respect des décisions judiciaires relatives aux mesures de contrainte prises par les inspecteurs sociaux	327



<b>Bibliographie</b>	329
<b>Lexique français/néerlandais</b>	353
<b>Index alphabétique</b>	359
<b>Table des matières</b>	363
<b>Inhoudstafel</b>	373